

## Supports magnétiques

Doc	a034006
Date de publication	10/08/1985
Origine	NR
	Secret professionnel
Thèmes	Honoraires

Le Conseil national est interrogé par un Conseil provincial au sujet des «supports magnétiques» pour la transmission à l'INAMI des facturations en matière de biologie clinique.

Le Conseil national a examiné, à nouveau, ce problème le 10 août 1985 et répondu au Conseil provincial:

«Le Conseil national estime qu'il n'est en ce moment pas opportun d'intervenir puisqu'une série de numéros de nomenclature concernant la biologie clinique ont été modifiés par arrêté royal de sorte que le respect du secret professionnel est à présent mieux garanti.

Le Conseil national estime cependant que les médecins-conseils devraient pouvoir jouir d'une responsabilité plus grande afin que le système puisse fonctionner le plus hermétiquement possible».